

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2015
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUIN 2015 APPROUVE A L'UNANIMITE
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2015.

La séance débute à 20 heures 35 sous la présidence de Monsieur Claude CHAPPUIS, Maire de Challex,

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mai 2015

Présents : Patricia ALTHERR, Fabien BELOTTI, Valérie BURINE, Claude CHAPPUIS, Brigitte FLEURY, Emmanuelle JAN, Christian JOLIE, Stéphanie LOVENJAK, David PERAY, Frédéric PERICARD, Michel PETER, Denis RAQUIN, Sandrine SHAW.

Absents ayant donné procuration : Sophie COLLET donne procuration à Michel PETER, Jean-Pierre SZWED donne procuration à Fabien BELOTTI.

Secrétaire de séance : Brigitte FLEURY.

Brigitte FLEURY accepte la fonction de secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 mai 2015.

Christian JOLIE demande à recevoir les corrections plus tôt le mois prochain. Claude CHAPPUIS répond que ce mois-ci était particulier étant donné que ce sont Denis RAQUIN et Michel PETER qui ont rédigé le compte-rendu.

RAPPORTS DES COMMISSIONS :

Commission finances (Michel PETER)

☞ Lecture des titres et mandats.

☞ Christian JOLIE souhaite revenir sur le Conseil municipal de mai, il s'était positionné contre lors du vote de la délibération n°33-2015 car la date de jugement n'était pas communiquée. Il s'est renseigné et a étudié le dossier, le jugement de la Cour d'Appel a eu lieu le 27 janvier 2005. Il rappelle les tenants et les aboutissants du dossier. Il ajoute qu'il n'y avait pas d'obligations pour la commune de récupérer cette somme. Claude CHAPPUIS répond que c'est un choix qui a été pris par le Conseil municipal. Christian JOLIE répond que cette somme ayant généré 15 000€ d'intérêts, elle aurait pu en générer encore un peu plus. Claude CHAPPUIS dit qu'il lui semble que la commune n'a pas le droit de récupérer les intérêts. Brigitte FLEURY ajoute que la commune ponctionne actuellement dans ses réserves, il est donc normal de récupérer cette somme. Michel PETER dit que ce placement était à 1,5% or des prêts de 4,5% ont été signés ; c'est logique de ne pas souhaiter payer d'intérêts aux banques. Claude CHAPPUIS conclut que si la commune a besoin d'argent rapidement, elle pourra par exemple utiliser cette somme pour exercer son droit de préemption.

Commission travaux, environnement, sécurité et voirie (Claude CHAPPUIS)

☞ Patricia ALTHERR informe les élus qu'un tour de la commune a été fait avec Claude CHAPPUIS afin de définir les besoins en termes de panneaux et de marquage au sol ainsi que pour les poteaux incendie. Le marquage au sol sera fait dans le cadre de la mutualisation.

Une délibération est à l'ordre du jour concernant le goudronnage du parking de la salle d'animation.

Monsieur DELRUE a été rencontré, des travaux pour résoudre ses problèmes d'eaux pluviales vont être entrepris par l'entreprise EIFFAGE ; en attente depuis 3 ans.

La commission travaille sur le projet de réfection du parking de la bibliothèque.

Claude CHAPPUIS ajoute que les travaux de mise en esthétique de Mucelle sont à l'étude avec le maître d'œuvre Archigraf. Michel PETER demande s'il est question de suivre le programme déjà élaboré ? Claude CHAPPUIS répond que la commission oeuvrera à l'économie, les tranches vont être réévaluées. Michel PETER demande quand ? Claude CHAPPUIS et David PERAY répondent que les travaux commenceront certainement en 2016 avec un appel d'offre lancé à la rentrée.

Claude CHAPPUIS ajoute que des travaux d'eaux pluviales sont également à faire aux Fontanettes.

Commission bâtiments (David PERAY)

☞ Il n'y a pas eu de réunion ce mois-ci.

Les cloches de l'église sont réparées (problème qui persistait depuis le 26 juillet 2014 !). Cela a coûté 1 400€, le deuxième moteur a lâché suite à une inversion de phase (le chauffage avait aussi lâché).

Les commissions de sécurité sont passées à la bibliothèque, leur aval n'était pourtant pas nécessaire car c'est un bâtiment de 5^{ème} catégorie. La bibliothèque sera prochainement ouverte avec une inauguration en septembre. Il reste le marquage de la porte vitrée à réaliser. Patricia ALTHERR demande si l'architecte était d'accord ? Emmanuelle JAN répond qu'elle n'était pas contre. Le seul problème est que cela n'avait pas été budgété par l'entreprise car elle craignait un avenant coûteux. Elle appréciait bien le texte proposé. Claude CHAPPUIS préférerait que l'inauguration ait lieu fin juin. Emmanuelle JAN dit que l'inauguration peut se tenir après l'ouverture ; d'autre part, il y a beaucoup de fêtes en juin, les week-ends sont chargés. Claude CHAPPUIS souhaitait juste émettre cette idée.

Les travaux de la cantine/garderie ont débuté ce matin, les fondations débiteront la semaine prochaine et la pose des parois début juillet si tout va bien. On croise les doigts pour que tout soit prêt en septembre.

Durant les vacances scolaires, les travaux suivants vont être réalisés :

- Régulation de l'école
- Changement de la chaudière et débat sur la cuve à fioul

Le chantier de la salle d'animation a pris un mois de retard car il y a des problèmes d'étanchéité au niveau de la toiture. C'est une autre entreprise qui reprend les travaux.

Frédéric PERICARD demande où en est l'organisation d'une réunion avec l'aubergiste ? David PERAY souhaite faire un courrier de relance car Charlotte BREUILH en a déjà envoyé un l'an passé. Frédéric PERICARD a discuté avec le gérant qui lui a dit que ce n'était pas à lui de faire l'entretien. Etonnant car l'avocat qui a rédigé le bail a dit le contraire à la commune.

Commission personnel (Claude CHAPPUIS)

☞ Des problèmes au secrétariat à cause d'un arrêt maladie ont rendu son fonctionnement difficile. Le travail est aujourd'hui en train de se réguler.

La commission a choisi les emplois jeunes de cet été, il y aura trois jeunes, un pour chaque mois (juin-juillet-août). Claude CHAPPUIS a appris que d'autres communes ne jouaient pas le jeu en été afin de ne pas avoir de problèmes, ceci est regrettable. Durant l'été, ces jeunes originaire de Challex feront des petits travaux comme l'arrosage et la peinture. Brigitte FLEURY demande combien ils sont payés ? Claude CHAPPUIS lui répond au SMIC. Stéphanie LOVENJAK fait remarquer que de nombreux CV ont été reçus, beaucoup plus que les années précédentes et il n'y a avait pas seulement des jeunes. Cela en dit long sur les problèmes du marché du travail actuellement.

Commission urbanisme (Claude CHAPPUIS) :

☞ La commission s'est réunie le 19 mai 2015 :

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Permis de construire et d'aménager		
PC00107815B0006 NABAFFA	460 Rue des Fontanettes Construction d'une maison	demande de pièces complémentaires
PC00107815B0007 BUFF	Rue de Confignon	AVIS FAVORABLE (PC accepté)
Déclaration Préalable		
DP00107815B0015 EL AOUAD	Rue de la Craz Zone UBa Installation de grillage et portail	Demande de pièces complémentaires
DP00107815B0016 JAN	56 Route de Dardagny Zone UB Création d'une piscine	Avis Favorable (attente avis CCPG)
DP00107815B0017 PERAY	Route de Dardagny Zone NH Installation d'une clôture et d'un velux	Avis Favorable
DP00107815B0018 SHAW	Rue du Grand Pré Zone UBa Réfection de la toiture à l'identique	Avis Favorable

☞ Patricia ALTHERR demande quels sont les travaux de M. BUFF ? David PERAY et Claude CHAPPUIS expliquent le dossier, c'est une régularisation. Une procédure est en cours avec ses voisins.

Claude CHAPPUIS annonce qu'il y a eu beaucoup de problèmes au sein de cette commission et dans le village, de nombreux travaux sont faits sans autorisations préalables. Il faudrait mettre des informations dans le Petit Challaisien à ce sujet. Claude CHAPPUIS ajoute que les constructeurs devraient prendre rendez-vous avec les services de la mairie avant de déposer un dossier afin de savoir s'il est réalisable. Christian JOLIE dit que la plupart du temps il y a un maître d'œuvre qui dirige les chantiers, et que peu de travaux sont réalisés par les propriétaires eux-mêmes. Stéphanie LOVENJAK ajoute que de nombreuses personnes se rendent compte une fois la maison construite que l'architecte n'a pas fait son travail correctement. Brigitte FLEURY dit qu'il faut se renseigner pour mettre des amendes à ceux qui ne demandent pas d'autorisations. Claude CHAPPUIS attend des informations à ce sujet de la part de la CCPG et de son service aménagement. Tout ceci afin de pouvoir sévir. Frédéric PERICARD ajoute que le PLUi permettra peut-être de mieux gérer toutes ces questions. Claude CHAPPUIS informe les élus que Challex n'a qu'un quart des problèmes des autres communes. David PERAY ajoute que c'est la commission qui contrôle tout. Claude CHAPPUIS dit que tout le monde tourne et arrive à suivre les dossiers. Brigitte FLEURY ajoute que les membres de la commission dont elle fait partie se déplacent une fois sur deux sur place. Frédéric PERICARD pense qu'il serait judicieux de parler de tout cela dans un « mot de l' élu ». Patricia ALTHERR demande si quelqu'un de la CCPG peut venir contrôler les travaux lorsqu'ils sont finis ? Claude CHAPPUIS répond qu'il demandera.

Claude CHAPPUIS fait le point sur le dossier de la piscine d'un habitant. Brigitte FLEURY dit que la commission d'urbanisme est « la commission qui ne sert à rien ». Christian JOLIE répond que la commune a quand même les moyens d'agir, il faut peut-être aller jusqu'au tribunal. Un PLU est là pour établir des règles pour vivre en collectivité, ces règles

sont là pour rendre service et pas pour ennuyer les gens. Les amendes sont une bonne idée, cela permettrait peut-être de redresser le tir. Michel PETER répond que le problème vient du fait que les juges ne suivent pas forcément les écrits du PLU, ils ne font pas toujours respecter la loi. Claude CHAPPUIS prend l'exemple d'un abri de jardin construit en zone agricole, l'habitant n'a eu qu'une amende et n'a pas bougé son abri.

Brigitte FLEURY dit qu'avant les médecins avaient beaucoup de plaintes, maintenant les gens peuvent avoir une amende de 2500€ si la plainte n'est pas justifiée ou abusive.

Fabien BELOTTI conclut en disant que l'Etat ne fait pas démonter plus de 1% des plaintes qu'il reçoit, tout est dit.

David PERAY et Claude CHAPPUIS débattent de la parcelle en vente route de la Plaine, au centre du village, il s'agit de 2200 m² pour 500 000€, la commune avait une réserve de parking dessus. Certains aimeraient que des bailleurs sociaux s'en occupent avec l'aide de l'EPFL de l'Ain. La commune a un mois pour prendre une décision. C'est un terrain en plein centre du village, il y aura dans le futur un immeuble à ras la route. Stéphanie LOVENJAK dit que c'est peu cher car les propriétaires en voulaient 750 000€. Fabien BELOTTI ajoute que vu le temps qu'il reste à la commune pour se décider, on peut oublier d'avance car un bailleur ne va pas se décider en un mois. Claude CHAPPUIS dit que soit la commune préempte pour faire des logements sociaux soit il faut que la commune reste maître de la future construction. Christian JOLIE dit qu'un nouveau bâtiment important risque d'accentuer les problèmes de parkings dans le village. Stéphanie LOVENJAK rappelle le projet qui avait été montré. Michel PETER rappelle que l'on parle de 500 000€ plus une construction. Y-a-t-il moyen de le faire ou pas ? D'autres situations similaires risquent de se présenter ? Brigitte FLEURY précise qu'il faut des informations sur le bailleur social, il faut continuer la démarche. Le projet rentre dans les règles, ce sera difficile de refuser. Stéphanie LOVENJAK ajoute que la commune aura des problèmes dans le futur de parking, faut-il continuer cette démarche ou pas ? Fabien BELOTTI dit qu'il faut que le Conseil municipal ait tous les éléments avant de prendre une décision. Valérie BURINE demande pourquoi bloquer ce projet : la commune ne va quand même pas préempter à chaque fois qu'un projet lui déplaît ? Les élus n'auront pas forcément leur mot à dire. Claude CHAPPUIS répond que c'est une des artères principales du village, il faut savoir quelles sont nos ambitions ? Souhaite-t-on avoir un commerce au cœur du village ? Il faut penser au rez de chaussée des immeubles, il y a une orientation à aborder.

Commission communication (Denis RAQUIN)

☞ Denis RAQUIN signale que la commission travaille actuellement sur la refonte du site Internet de la commune qui sera prochainement présenté aux conseillers municipaux (2 juillet à confirmer). Elle s'est réunie 3 fois depuis le dernier conseil. C'est le Centre de ressources informatique (le CRI) de la CCPG qui va créer le site avec comme outil Wordpress. Après la validation du cahier des charges par la commission ce dossier sera transmis au CRI afin qu'il propose une maquette du nouveau site d'ici à 2 mois.

La commission a reçu 21 propositions de noms pour la future salle d'animation et en a retenu 4 qui seront proposés pour la délibération votée ce soir.

Il va aussi falloir étudier les 6 panneaux de plans à refaire dans le village suite à la création de lotissements et de voies dans le village. Ces modifications seront étudiées après consultation du SIEA et du Service SIG (système d'information géographique) de la CCPG.

La commission va demander aux associations si elles sont d'accord pour offrir des lots (entrée à une manifestation,...) pour récompenser les gagnants de concours ou quizz qui pourraient être organisés comme par exemple le concours pour donner un nom à la salle d'animation lancé dans le Petit Chalaisien d'avril dernier.

Denis RAQUIN rappelle que, suite aux instructions du maire, le Petit Chalaisien sera imprimé sur 24 pages maximum au lieu des 28 pages prévues dans le budget de cette année.

Commission association (Fabien BELOTTI)

☞ La commission s'est réunie le 20 mai 2015.

L'USC a présenté son projet de terrain en gazon synthétique. Ce dossier restera dans les cartons. Il y a assez d'investissements cette année et le stabilisé est réglementaire.

De nombreux remerciements ont été reçus pour les subventions.

Fabien BELOTTI souhaite inviter les présidents des associations lors de l'inauguration de la salle d'animation.

Les AG se poursuivent, les élus essaient d'être toujours en binôme, en cas de pépin il y a ainsi toujours un élu présent.

Fabien BELOTTI a reçu un courrier sur les réglementations concernant les subventions, la commune est dans le bon cadre.

Il souhaite que des attestations d'assurance soient demandées pour toutes les locations sur la commune, même pour les associations. Charlotte BREUILH est étonnée car cela devrait déjà être le cas, quelque'un ne fait pas son travail.

Fabien BELOTTI et Claude CHAPPUIS ont rencontré la présidente du Sou des Ecoles : la piscine est financée par une subvention de la commune, il leur manque 3 000€. Ils sont coincés financièrement car la trésorière a oublié de contacter la mairie. Il faut en discuter car 6 500 + 3 000€ cela fait 9 500€ de subventions ! Actuellement, l'argent fourni ne sert à payer que la piscine. A un moment donné, il va vraiment falloir mettre un coup de frein sur les associations qui ont pléthore de trésorerie. Des choix devront être faits. Un voyage a eu lieu il y a deux ans, il va falloir l'oublier pendant quelques temps car la mairie n'est pas un pourvoyeur de fonds, sans fond. L'association n'a qu'à organiser des événements. David PERAY demande s'il faudrait des justificatifs ? Fabien BELOTTI demande pourquoi il y a eu plus de sessions piscines ? Ils ont passés de 4 à 8, c'était forcément plus cher ! Maintenant, ils mettent la commune devant le fait accompli. Le problème est que les gens veulent tout et gratuitement. Brigitte FLEURY dit qu'il faut qu'ils fassent attention l'année prochaine. Fabien BELOTTI ajoute que les parents ne jouent pas le jeu en ne participant pas aux événements organisés par le Sou. Il faudrait en parler dans un « mot de l' élu » car la commune est responsable d'un budget bien équilibré. D'ailleurs pourquoi donner systématiquement de l'argent pour la Vogue alors que c'est un événement très rentable financièrement pour les associations ? Si certaines associations ont des difficultés, on peut les aider ponctuellement sinon ce sont des événements lucratifs. Emmanuelle JAN demande si les associations présentent des projets lorsqu'ils demandent une subvention ?

Fabien BELOTTI confirme qu'il y a des projets mais parfois inférieurs à la demande de subvention, allez comprendre ! Emmanuelle JAN dit qu'il y avait peut-être un nouveau programme à respecter à la piscine. Stéphanie LOVENJAK répond qu'on est désormais en juin, à la fin de l'année scolaire. Sandrine SHAW ajoute qu'il s'agit peut-être d'un cours obligatoire, il faut voir ce qu'il en est. David PERAY ajoute que la Suisse a peut-être augmenté ses tarifs ? Nous aurons intérêt à utiliser la piscine de St Genis dans le futur. Fabien BELOTTI dit que la piscine avait été budgétée 4 750€ par le Sou, comment en sont-ils arrivés à 6000€ ? Il faut qu'ils apprennent à faire des calculs... David PERAY dit que Patricia ALTHERR et Fabien BELOTTI doivent travailler ensemble sur les contrats de location.

Commission éducation (Patricia ALTHERR)

☞ La prochaine commission a lieu mercredi 3 juin à 20h30.

Patricia ALTHERR s'est occupée des inscriptions et a même du relancer les parents par trois fois. Les documents arrivent maintenant que les permanences sont finies.

Christian JOLIE a des questions concernant le coût du périscolaire, il ne comprend pas les calculs qui lui ont été fournis. Claude CHAPPUIS lui demande où il veut en venir ? Christian JOLIE pense que les tarifs pris en compte pour évaluer les taux horaires du personnel sont trop chers. Charlotte BREUILH et Patricia ALTHERR lui présenteront le détail des calculs qui a été réalisé comme il se devait.

☞ Patricia ALTHERR explique que la directrice à un projet : donner un cadeau aux CM2 qui s'en vont, peut-être un dictionnaire. Cette année ils sont 12 à s'en aller. Fabien BELOTTI répond qu'on n'a qu'à leur offrir un bon gratuit pour la bibliothèque. Patricia ALTHERR est d'accord sur le principe pour l'achat de 12 dictionnaires et pourquoi pas l'achat de quelque chose pour les petites sections ? Brigitte FLEURY répond que les petits n'ont que faire de tout ça, à 3 ans, ils sont trop petits. Patricia ALTHERR ajoute que tout cela leur permettrait de s'intégrer à la fête de l'école. Christian JOLIE est d'accord pour les deux propositions. Sandrine SHAW a une suggestion : étant donné que nous sommes à l'ère numérique, les enfants vont sur internet, il vaudrait mieux leur acheter un livre. Fabien BELOTTI ajoute que tout au long de leur scolarité, ils ont déjà eu beaucoup de choses.

Claude CHAPPUIS fait voter les élus concernant les cadeaux pour les CM2 : 1 abstention, 6 contre et 8 pour.

Commission affaires sociales (Stéphanie LOVENJAK)

☞ Les anciens partiront en voyage à Chanaz le 10 septembre (et non le 17 car il y avait un problème de transport). Le restaurant ne peut contenir pas plus de 50 personnes. Elle attend des réponses. Frédéric PERICARD dit qu'il est possible de réserver dans d'autres restaurants dans ce coin. Stéphanie LOVENJAK répond que les restaurants ont beaucoup de demandes à cette période de l'année.

☞ Stéphanie LOVENJAK et Claude CHAPPUIS ont rendez-vous lundi à 14h00 avec le directeur de Dynacité. Ils souhaitent être consultés lorsque des logements sociaux sont à attribuer. Christian JOLIE demande si la commune peut imposer son choix ? Stéphanie LOVENJAK lui répond qu'elle étudie les demandes et prend en compte les éléments suivants : salaire, jeunes du village, employés...En général, les partenaires sociaux se calent sur nos choix sauf si la personne choisie ne remplit pas les critères (mauvais élève, mauvais payeur, plaintes, nuisances dans d'autres locations). Ils sont très corrects à la SEMCODA. Claude CHAPPUIS ajoute qu'ils ont aussi des demandes de la Préfecture.

La prochaine réunion a lieu le 25 juin à 19h30.

Affaires intercommunales (Claude CHAPPUIS)

☞ La commission concernant la gestion des déchets est en train de tout réévaluer. Elle a pour projet d'installer des containers semi-enterrés. Chaque habitant d'un quartier aurait un badge pour le container. Cela serait moins couteux pour les particuliers. Péron est la commune pilote, tout sera mis en place d'ici deux ans. L'objectif est de ne plus avoir de poubelles au bord des routes.

☞ Christian JOLIE remarque que depuis deux ans, l'intercommunalité aidait administrativement les écoles de musique du pays de Gex, il demande la raison pour laquelle ils ne sont plus aidés budgétairement ? Claude CHAPPUIS demande si Christian JOLIE a interrogé M. RAPHOZ ? Christian JOLIE lui répond qu'il a fait un courrier au vice-président de la commission culture auquel il n'a pas reçu de réponse. Claude CHAPPUIS lui posera la question.

Délibérations

Délibération 35-2015

Objet : Attribution d'un nom à la nouvelle salle d'animation de Challex.

Vu l'avis de la commission communication,

La construction de la salle d'animation de Challex est désormais bientôt terminée, il convient de lui trouver un nom.

Dans le journal municipal, il a été lancé un concours pour que les habitants de Challex proposent des noms pour cette nouvelle salle.

La commission communication a retenu les 6 propositions suivantes :

- *Les temps modernes*

- *Pré de Cure*
- *Joran*
- *La Challaisienne*
- *Jean-Antoine LEPINE*
- *Salle Polyvalente dans l'espace Sanfely*

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur un choix. Ce nom devra être significatif car il sera utilisé pour nommer cette salle pour la postérité.

Pour information, les communes voisines ont des salles aux noms suivants : Champ Fontaine (Péron), Jean Monet (St Genis Pouilly), Vidolet (Cessy), Perdtemps (Gex), Maurice Raisin (Léaz), l'esplanade du lac (Divonne).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité :

- **DONNE** un nom à la nouvelle salle d'animation de Challex
- **ATTRIBUE** le nom suivant : Salle Polyvalente dans l'espace Sanfely

Le vote s'est décomposé de la façon suivante :

- 6 voix pour la salle polyvalente
- 3 voix pour Jean-Antoine LEPINE
- 1 voix pour les temps modernes
- 3 voix pour la challaisienne
- 1 vote blanc
- 1 abstention

Débat : Claude CHAPPUIS explique que concernant ce vote, il souhaite qu'il soit réalisé à bulletin secret afin de gagner du temps et d'être synthétique. Il y a 6 propositions de noms. M. DALLEMAGNE a donné dernièrement un avis intéressant par email.

Frédéric PERICARD dit qu'il n'y a pas besoin de nom, il n'y aura qu'une seule salle polyvalente à Challex. Les noms sont utiles dans les grandes villes. Patricia ALTHERR souhaite dire quelque chose : l'architecte a mis en ferraille « salle polyvalente » dans l'espace SANFELY. Au départ, c'était le projet de la commission bâtiment. Denis RAQUIN pense qu'il est plus logique que cette salle porte un nom. Valérie BURINE trouve plus normal de tout regrouper dans un « espace Sanfely ». Claude CHAPPUIS est aussi favorable à l'idée d'un espace Sanfely avec à l'intérieur la Halle, le local de la pétanque et la salle polyvalente ? Comment s'appellera l'ancienne salle des fêtes ? Les élus débattent. Michel PETER dit que c'est à la commune de décider de tout cela et pas à l'architecte.

Sandrine SHAW affirme que l'on se moque du monde. On a demandé aux habitants par l'intermédiaire du Petit Challaisien de proposer des noms et maintenant on nomme la salle « salle polyvalente », nom que l'on peut trouver n'importe où dans n'importe quelle commune de France... Claude CHAPPUIS n'est pas d'accord, il a toujours été question d'un espace Sanfely. D'autre part, ce n'est pas l'ensemble du Conseil municipal qui a décidé de faire ce concours. Il s'agissait aussi de l'ambition de la commission bâtiment depuis le début. Il sera possible de délibérer à nouveau le mois prochain. Fabien BELOTTI comprend : chacun a voté en son âme et conscience. Stéphanie LOVENJAK rappelle qu'il y a eu peu de retours de la population, la population se sentait-elle réellement impliquée dans ce choix ? Denis RAQUIN confirme qu'il n'y a eu que 13 retours d'habitants avec 21 propositions assez variées.

Délibération 36-2015

Objet : Approbation du nouveau règlement de la structure communale « Accueil périscolaire, Temps d'Activités Périscolaires et restaurant scolaire ».

Sur le rapport de Patricia ALTHERR,

Vu l'avis favorable des membres de la commission éducation,

Vu le règlement présenté en annexe,

L'actualisation du règlement de la structure communale « Accueil périscolaire, TAP et restaurant scolaire » était nécessaire notamment suite à l'intégration des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) dans l'organisation périscolaire de la commune.

Ce document a déjà été approuvé lors du Conseil municipal du 4 mai 2015, cependant de nouvelles modifications y ont été apportées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place du nouveau règlement du périscolaire.

Débat : Patricia ALTHERR précise les modifications exactes qu'elle a effectuées. Christian JOLIE demande si les documents sont fournis. Patricia ALTHERR répond positivement. Christian JOLIE demande si ses observations ont été prises en compte ? Patricia ALTHERR répond que oui, le quotient familial sera mis en place à la rentrée. Christian JOLIE informe que ce n'est pas mentionné dans les documents. Patricia ALTHERR lui répond qu'elle l'a dit oralement à chaque personne à qui elle a donné un dossier.

Patricia ALTHERR souhaite que le règlement soit réévalué chaque année scolaire. Claude CHAPPUIS confirme qu'il sera aussi mis en ligne sur le site Internet. Patricia ALTHERR ajoute qu'il y aura aussi tous les documents se rapportant aux inscriptions.

Délégation 37-2015

Objet : Attribution du lot pour le marché public « réalisation des enrobés au parking du Stade ».

Vu l'avis de la commission MAPA qui s'est réunie le mercredi 27 mai à 16h30 ;

Un marché public a été lancé du 7 au 22 mai 2015 pour la réalisation des enrobés au parking du Stade.

La commune a reçu 3 candidatures des entreprises suivantes :

- EUROVIA d'un montant de 61 720,15€ TTC.
- COLAS d'un montant de 63 544,02€ TTC.
- EIFFAGE d'un montant de 59 814.60€ TTC.
-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le lot unique à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 59 814.60€ TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Débat : Claude CHAPPUIS détaille les travaux.

Christian JOLIE demande pourquoi il n'a pas été convoqué ? Claude CHAPPUIS lui répond que c'est normal, il est suppléant et tous les titulaires étaient présents.

Christian JOLIE demande s'il est toujours prévu au budget les 80 000€ HT ? Michel PETER lui répond que oui.

Délégation 38-2015

Objet : Répartition des sièges de conseiller communautaire.

ACCORD LOCAL DE REPARTITION DES 66 SIEGES DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ENTRE LES COMMUNES MEMBRES DE LA CCPG

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de l'Ain en date du 29 octobre 2013 entérinant l'accord local de répartition de 66 sièges de conseillers communautaires entre les 27 communes membres de la CCPG ;

Vu la décision du Conseil constitutionnel n° 2014-405 QPC du 20 juin 2014 ;

Vu la décision du Conseil d'État n° 381708 du 10 décembre 2014 annulant les opérations électorales qui se sont déroulées dans la commune de Challex le 23 mars 2014 ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de l'Ain en date du 13 janvier 2015 emportant recomposition du conseil communautaire ;

Vu la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire ;

Vu la décision du Conseil constitutionnel n°2015-711 DC du 5 mars 2015 ;

Vu le décret n°2014-1611 du 24 septembre 2014 authentifiant notamment les chiffres des populations de métropole ;

Vu la lettre de Monsieur le président de la CCPG en date du 20 mai 2015 proposant un nouvel accord local de répartition de 66 sièges de conseillers communautaires entre les 27 communes membres de la CCPG ;

Considérant qu'il découle des dispositions du I de l'article L5211-6-1 du CGCT modifié par la loi n° 2015-264 :

- Que le nombre total de sièges répartis entre les communes membres de la CCPG peut être porté à 66 ;
- Que ces sièges doivent être répartis entre les communes membres de la CCPG en fonction de leur population municipale, sans qu'aucune ne dispose de moins d'un siège ou de plus de la moitié de la totalité de ceux-ci ;
- Que la part de siège attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres ;
- Que par exception deux sièges peuvent être attribués à une commune pour laquelle la répartition effectuée en application du 1° du IV de l'article L5211-6-1 du CGCT conduirait à l'attribution d'un seul siège ;
- Que l'attribution de ce second siège aux communes remplissant les conditions pour pouvoir en bénéficier ne saurait être réservée à certaines communes à l'exclusion d'autres dont la population serait égale ou supérieure ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Rejette** l'accord local fixant à 66 le nombre de sièges de conseiller communautaire à répartir entre les 27 communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Gex ; (11 voix contre, 2 abstentions, 2 voix pour).
- **Rejette** la répartition de ces 66 sièges de conseiller communautaire entre les communes membres comme suit (10 voix contre, 3 voix pour, 2 abstentions):

	<i>Répartition</i>
<i>Cessy</i>	3
<i>Challex</i>	1
<i>Chevry</i>	1
<i>Chèzery-Forens</i>	1
<i>Collonges</i>	2
<i>Crozet</i>	2
<i>Divonne-les-Bains</i>	6
<i>Echenevex</i>	2
<i>Farges</i>	1
<i>Ferney-Voltaire</i>	6
<i>Gex</i>	7
<i>Grilly</i>	1
<i>Léaz</i>	1
<i>Lélex</i>	1
<i>Mijoux</i>	1
<i>Ornex</i>	3
<i>Péron</i>	2
<i>Pougny</i>	1
<i>Prévessin-Moëns</i>	5
<i>Saint-Genis-Pouilly</i>	6
<i>Saint-Jean-de-Gonville</i>	1

<i>Sauverny</i>	1
<i>Ségny</i>	2
<i>Sergy</i>	2
<i>Thoiry</i>	4
<i>Versonnex</i>	2
<i>Vesancy</i>	1

66

- **Charge** Monsieur le maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le préfet de l'Ain ainsi qu'à Monsieur le président de la Communauté de Communes du Pays de Gex.

Débat : Claude CHAPPUIS explique le contexte ; cette décision est votée dans tous les Conseils municipaux pour prendre la température. Suite aux nouvelles élections à Challex, une nouvelle distribution des sièges devaient être votées. C'est très important pour les petites communes qui avaient avant 2 représentants. La CCPG était partie sur 53 conseillers communautaires car cela permet aux petites communes d'avoir plus de poids. Cependant, certaines communes ont demandé de faire voter les Conseils municipaux sur une proposition de 66 conseillers communautaires. Pour Challex, cela revient au même. La ville de St Jean de Gonville est défavorisée avec 66 conseillers. Michel PETER dit qu'au sein de la CCPG les petits villages sont surreprésentés par rapport aux plus grandes communes.

Délibération 39-2015

Objet : Projet création d'une cantine-garderie : déclaration de sous-traitance à l'entreprise HOFER.

OBM Construction est le titulaire de marché relatif à l'agrandissement de l'école et à la création d'une cantine-garderie.

Il souhaite sous-traiter le terrassement à l'entreprise HOFER pour un montant de 11 693.25€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (13 voix pour, 2 abstentions) :

APPROUVE la déclaration de sous-traitance de l'entreprise OBM CONSTRUCTION en faveur de l'entreprise HOFER.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette déclaration.

Débat : Valérie BURINE demande ce que fait l'entreprise OBM si elle sous-traite tout. David PERAY rappelle qu'aucun allotissement n'a été fait pour ce marché public, OBM est donc obligé de sous-traiter certaines tâches. Fabien BELOTTI dit que cela aurait peut-être été moins cher lots par lots. David PERAY répond qu'il ne pense pas. Christian JOLIE demande si OBM est le maître d'œuvre ? David PERAY répond que oui, ils gèrent donc ces entreprises.

Délibération 40-2015

Objet : Projet création d'une cantine-garderie : déclaration de sous-traitance à l'entreprise EIFFAGE.

OBM Construction est le titulaire de marché relatif à l'agrandissement de l'école et à la création d'une cantine-garderie.

Il souhaite sous-traiter le gros œuvre à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 40 500.00€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (13 voix pour, 2 abstentions) :

APPROUVE la déclaration de sous-traitance de l'entreprise OBM CONSTRUCTION en faveur de l'entreprise EIFFAGE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette déclaration.

Délibération 41-2015

Objet : Projet création d'une cantine-garderie : déclaration de sous-traitance à l'entreprise AML.

OBM Construction est le titulaire de marché relatif à l'agrandissement de l'école et à la création d'une cantine-garderie.

Il souhaite sous-traiter la plâtrerie à l'entreprise AML pour un montant de 14 634.00€ HT. AML est l'entreprise Aménagement Marco Lopes domicilié 27 rue Alexandre Dumas, 69120 Vaulx en Velin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité (11 voix pour, 4 abstentions) :

APPROUVE la déclaration de sous-traitance de l'entreprise OBM CONSTRUCTION en faveur de l'entreprise AML.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette déclaration.

Délibération 42-2015

Objet : Projet création d'une cantine-garderie : déclaration de sous-traitance à l'entreprise RCI.

OBM Construction est le titulaire de marché relatif à l'agrandissement de l'école et à la création d'une cantine-garderie.

Il souhaite sous-traiter le montage du bâtiment et le bardage à l'entreprise RCI pour un montant de 32 688€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité (12 voix pour, 3 abstentions) :

APPROUVE la déclaration de sous-traitance de l'entreprise OBM CONSTRUCTION en faveur de l'entreprise RCI.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette déclaration.

Débat : Fabien BELOTTI demande à ce que les paiements aient bien lieu une fois le travail effectué et vérifié. Christian JOLIE dit que si on additionne les sous-traitances, il reste donc 135 000€ pour le bâtiment.

Délibération 43-2015

Objet : Approbation du devis pour la régulation du chauffage à l'école.

Vu l'avis de la commission bâtiments,

Vu le devis présenté en annexes,

Depuis plusieurs mois, la commune a pour projet d'installer un système de régulation du chauffage à l'école.

Le chauffage n'étant pas régulé actuellement, il fait très chaud à l'école et les professeurs sont souvent obligés d'ouvrir les portes et fenêtres pour réguler la température.

Plusieurs devis ont été reçus, la commission bâtiment a retenu le devis de l'entreprise FABELEC SAS. Le coût pour cette installation est de 10 588.80€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (14 voix pour, 1 abstention):

APPROUVE le devis de l'entreprise FABELEC SAS d'un montant de 10 588.80€ TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce devis.

Débat : Claude CHAPPUIS informe que plusieurs sociétés ont été consultées. Christian JOLIE demande si c'est toujours l'entreprise E2S qui assure la maintenance. David PERAY confirme car il n'a pas réussi à trouver une autre entreprise. Est-ce judicieux de ne pas leur faire faire le travail ? David PERAY répond qu'il n'y a pas de soucis, ils ont les mêmes programmeurs. Claude CHAPPUIS prévient que ce n'est pas une mauvaise entreprise. David PERAY ajoute qu'il y avait des problèmes avec l'ancien chef de secteur ; Claude CHAPPUIS ajoute que le nouveau technicien fait aussi la différence. Stéphanie LOVENJAK demande pourquoi le devis date de l'année précédente ? David PERAY répond que l'entreprise a prévenu que les prix n'avaient pas bougé et que le devis était toujours valable.

Délibération 44-2015

Objet : Approbation de devis pour l'installation d'une nouvelle chaudière à la Halle.

Vu l'avis de la commission bâtiment,

Vu le devis présenté en annexes,

Suite aux différents problèmes et pannes rencontrés avec les chaudières de la Halle et après étude du dossier avec différents chauffagistes. Il serait souhaitable d'installer une chaudière récupérée dans le bâtiment de l'auberge lors des travaux et de l'installer à la place de la chaudière défectueuse à la Halle.

Plusieurs devis ont été demandés, l'entreprise Khammar propose un devis d'un montant de 3 225.60€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le devis de l'entreprise Khammar d'un montant de 3 225.60€ TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce devis.

Débat : David PERAY explique qu'il s'agissait d'une chaudière basse température ; elles sont en surchauffe. Il donne plusieurs informations techniques. Chaque chauffagiste consulté a donné le même avis. La chaudière est neuve, de la marque De Dietrich, elle n'a jamais été remplie d'eau et n'a donc jamais servi. Christian JOLIE demande ce que l'on va faire de la chaudière que l'on enlève ? Claude CHAPPUIS répond que la commune va la garder et la stocker pour les pièces.

Questions diverses

☛ Stéphanie LOVENJAK demande qui souhaiterait faire équipe pour le tournoi de pétanque de l'intersociété, la commune a toujours eu l'habitude d'être représentée. La 1^{ère} équipe sera Patricia ALTHERR-Valérie BURINE-Stéphanie LOVENJAK. La seconde sera Claude CHAPPUIS-David PERAY-Michel PETER.

☛ Frédéric PERICARD dit qu'il faudra penser au contournement de Challex, il y a toujours 4 à 5 voitures en continu sur la RD89. David PERAY remarque que maintenant il n'y a plus de corneilles... Frédéric PERICARD dit qu'il faudra que le Conseil Départemental s'y penche. Il faudra s'en soucier si des terrains se vendent. Christian JOLIE fait remarquer que ce projet faisait parti de sa campagne pour les municipales et Frédéric PERICARD avait répondu que cela sacrifiait les plus belles vignes. Frédéric PERICARD est revenu sur cette idée car il y a vraiment beaucoup de trafic automobile, c'est un fait, le centre du village devra être détourné un jour, il ne faut pas oublier cette piste. Il s'en est rendu compte quand il était en poste fixe dans un champ. Claude CHAPPUIS n'est pas sûr que ce soit la bonne solution, cela pourrait augmenter le flux des voitures. Avec la fermeture du pont de Chancy, le trafic a augmenté sur la commune. Frédéric PERICARD conclut que c'est à calculer et à réfléchir.

☛ Christian JOLIE demande où en sont les dossiers : réfection du chemin des Charmilles, Pergy et les Coteaux de Challex ? Claude CHAPPUIS répond que concernant les Charmilles, il a eu une réunion et des échanges de courriers avec les entreprises Rannard Frères, STPFA et M. FURNON. Il a acté le fait que les élus n'accepteraient plus de nouveaux dépôts de terres. Un contrôle de la police de l'eau a été effectué pour le nant des Charmilles. Concernant Pergy et les remblais, Claude CHAPPUIS n'a pas encore eu le temps de s'en occuper. Il a prévenu la commune de Pougny.

Prochain Conseil municipal le 6 juillet 2015

La séance est levée à 23h35.